

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 COMPTE RENDU

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet territoiresvendomois.fr.
rubrique : communauté d'agglomération/conseil communautaire/comptes-rendus

Destinataires :	Transmission aux conseillers communautaires Transmission aux 65 mairies de Territoires vendômois pour affichage Affichage siège social (Hôtel de ville et de communauté) et publication
Membres présents ou représentés :	Laure ANTHEAUME (Donne procuration à Yann TRIMARDEAU), Béatrice ARRUGA, Sam BA (Donne procuration à Laurent BRILLARD), Bruno BARBIER, Eric BARDET, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Stéphanie BIGOT (Donne procuration à Joël PRENANT), Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET, Philippe BOUCHET, Lydie BOULAY (Donne procuration à Serge LEPAGE), Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON (Donne procuration à Christophe MARION), Laurent BRILLARD, Pascal BRINDEAU, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD, Marwane CHABBI (Donne procuration à Benoît GARDRAT), Philippe CHAMBRIER, Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS (Donne procuration à Patrick BRIONNE), Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, Jean-Paul CLAMENS, François COCHET, Philippe COLART, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Sylvie DEUX, Dominique DHUY (Donne procuration à Claire FOUCHER-MAUPETIT), Reyhan DOGAN (Donne procuration à Michèle CORVAISIER), Yves DOLBEAU, Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Thierry FLEURY, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT, Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER, Jean-Claude GAUTHIER, Laurent GAUTHIER, Claude GÉROLA (Donne procuration à Magali MARTY-ROYER), Claire GRANGER, Stéphane GUÉRIN, Clara GUIMARD (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION (Donne procuration à Serge LEPAGE), Aimé HOUDEBERT, Mickaël HUARD, Anne-Marie HUBERT, Nicole JEANTHEAU, Didier LALLIER, Philippe LEFEVRE, Noëlla LEGRAND, Gilles LEGUEREAU, Caroline LEMAÎTRE, Serge LEPAGE, Christian LOISEAU, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Christophe MARION, Magali MARTY-ROYER, Jean-Claude MERCIER, Philippe MERCIER, Yolande MORALI, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON (Donne procuration à Thierry BENOIST), Sylvie NORGUET, Albert PIGOREAU, Philippe POUDRAI, Joël PRENANT, Yves ROLLAND (Donne procuration à Laurent GAUTHIER), Sylvie RUELLE, Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS, Gilles SOURIAU (Donne procuration à David CORBEAU), Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET, Patrick TAFILET, Jean-Paul TAPIA, Christine TOREAU, Sandrine TRICOT, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT (Donne procuration à Véronique CHAMPDAVOINE), Alain VÉRITÉ (Donne procuration à Philippe MERCIER)
Liste des absents et non suppléés :	Michel DENIAU, Joël HEUZÉ, Patrick HUGUET, Jean-Claude SÉGUINEAU
Membre(s) parti(s) au cours de l'assemblée :	Béatrice ARRUGA (à 21:11, Délibération 32, Donne procuration à Jean-Claude MERCIER), Pascal BRINDEAU (à 21:34, Délibération 40, Donne procuration à Thierry FOURMONT), Yolande MORALI (à 21:11, Délibération 32, Donne procuration à Philippe CHAMBRIER), Sandrine TRICOT (à 21:11, Délibération 32, Donne procuration à Patrick CALLU)
Secrétaires de séance :	Bruno Dupré et Sylvain Corbeau
Objet :	Compte-rendu du conseil de communauté
Date de réunion :	Lundi 27 septembre 2021 à 18 h 30, au Théâtre du Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

Conformément à la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, et afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- respect des règles de distanciation sociale ;
- quorum fixé à un tiers des membres en exercice ;
- chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs ;
- port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de parole ;
- réunion ouverte au public et aux médias locaux (sans présentation du passe sanitaire) ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique.

1. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séances

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté désigne Bruno Dupré et Sylvain Corbeau en qualité de secrétaires de séance et Laurent Gassiot, directeur général des services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 28 juin 2021

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 28 juin 2021.

1ter SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Régie Pôle nautique – Information

Le président fait le point sur les actualités du Centre aquatique des Grands-Prés à Vendôme.

2. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du bureau communautaire

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté, le 28 juin et le 6 septembre 2021.

3. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du président

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du président prises par délégation du conseil de communauté, le 17 juin au 7 septembre 2021.

4. ASSEMBLÉES : Représentations – Syndicat mixte VALDEM – Remplacement d'un délégué suppléant

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un membre suppléant à Valdem pour pourvoir le siège vacant suite à la démission de Wendy Vivien de son mandat de conseillère municipale de Danzé.

Le dépouillement du vote électronique secret a donné les résultats ci-après :

Date du vote : 27/09/2021 - 19h08	Mode de scrutin : Secret
Votants : 96	Abstentions : 0
Voix totales : 96	
Voix exprimées : 96	Non votés : 0
BRAULT Francis	62 voix
BOULAY Lydie	34 voix
	Élu(e)
	Non élu(e)

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit Francis Brault, délégué suppléant, représentant Territoires vendômois au sein du syndicat Valdem.

Les représentants de Territoires vendômois au sein du syndicat de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois (Valdem) sont :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants		
Territoires vendômois	Nicole Jeantheau	TVD20200716-15	Éric Riotteau	TVD20200716-15
	Arnaud Ferrand	TVD20200716-15	Jean-Luc Cintrat	TVD20200716-15
	Martine Joly-Lavrieux	TVD20200716-15	Laure-Aline Chéramy	TVD20200716-15
	Raphaël Guillot	TVD20200716-15	Evelyne Serreau	TVD20200716-15
	Bruno Barbier	TVD20200716-15	Xavier Fiquet	TVD20200716-15
	Dominique Besson-Soubou	TVD20200716-15	Francis Brault	TVD20210927-04
	Jean Barbereau	TVD20200716-15	Pascal Haudouin	TVD20200716-15
	Annette Garnier	TVD20200716-15	Marie-Claude Fay	TVD20200716-15
	Mickaël Casrouge	TVD20200716-15	Martine Pomme-Puit	TVD20200716-15
	Rashidi Mouzdalifa	TVD20200716-15	Joël Renard	TVD20200716-15
	Chantal Fedele	TVD20200716-15	Jean-Marc Veaux	TVD20200716-15
	Benoît Minier	TVD20200716-15	Guilhem Ruellan	TVD20200716-15
	Karine Huet	TVD20200716-15	Tony Legendre	TVD20200716-15
	Brigitte Harang	TVD20200716-15	Julie Lukacs	TVD20200716-15

Territoires vendômois	Yves Capelle	TVD20200716-15	Nathalie Ailloud	TVD20200716-15
	Jean-Yves Ozan	TVD20200716-15	Corinne Jousard	TVD20200716-15
	Alain Halajko	TVD20200716-15	Jean-Pierre Sales	TVD20200716-15
	Valérie Fabri-Bergé	TVD20200716-15	Claude Gérola	TVD20200716-15
	Nadia Flament	TVD20200716-15		
	Dominique Dhuy	TVD20200716-15	Julien Cherrier	TVD20200716-15
	Jean-Paul Clamens	TVD20200716-15	Régine Guellier	TVD20200716-15
	Mickaël Courtin	TVD20200716-15	Jean-Marc Lacroix	TVD20200716-15
	Alain Bucheron	TVD20200716-15	Jean-Pierre Dubray	TVD20200716-15
	Thierry Cosme	TVD20200716-15	Alan Mercier	TVD20200716-15
	Sandrine Hertz	TVD20200716-15	Jean-Michel Chalon	TVD20200716-15
	Pascal Lepissier	TVD20200716-15	Éric Monjol	TVD20200716-15
	Fleur Rousseau	TVD20200716-15	Frédéric Balleur	TVD20200716-15
	Benoît Rousselet	TVD20200716-15	Stéphane Baranger	TVD20200716-15
	Jeannine Vaillant	TVD20200716-15	Laure Guenet	TVD20200716-15
	Jérôme Bredon	TVD20200716-15	Marie-France Caffin	TVD20200716-15
	Jacky Rousseau	TVD20200716-15		
	Joseph Limouzin	TVD20200716-15	Philippe Bellanger	TVD20200716-15
	Thierry Boulay	TVD20200716-15	Jérôme Bougelot	TVD20200716-15
	Éric Dessay	TVD20201005-05	Rosa Torcelli	TVD20201005-05
	Benoît Gardrat	TVD20200716-15	Muriel Régnard	TVD20200716-15
	Philippe Chambrier	TVD20200716-15	Sylvie Bonnet	TVD20200716-15
	Nicolas Haslé	TVD20200716-15	Christophe Chapuis	TVD20200716-15
	Raphaël Duquerroy	TVD20200716-15	Sandrine Tricot	TVD20200716-15
	Thierry Fourmont	TVD20200716-15		
	Agnès MacGillivray	TVD20201207-09		
	Laurent GAUTHIER	TVD20200716-15		
	Caroline Besnard	TVD20200716-15		
	Pascal Leroi	TVD20200716-15	Francis Gousseau	TVD20200716-15
	Julien Courtois	TVD20200716-15	Christine Roussineau	TVD20200716-15
	Jean-Claude GAUTHIER	TVD20200716-15	Benjamin Brillard	TVD20200716-15
	Francis Hérault	TVD20200716-15	Nadine Damier	TVD20200716-15
	Monique Chouteau	TVD20200716-15	Claire Bourgeois	TVD20200716-15
Patrice Breton	TVD20200716-15	Philippe Desvaux	TVD20200716-15	
Albert Pigoreau	TVD20200716-15	Odile Mésange	TVD20200716-15	

5. ASSEMBLÉES : Représentations – SCOT-TGV – Remplacement d'un délégué titulaire

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un délégué titulaire au syndicat SCOT-TGV pour pourvoir le siège vacant suite à la démission de Samuel Breton de son mandat de premier adjoint et de conseiller municipal d'Epuisay.

Le dépouillement du vote électronique secret a donné les résultats ci-après pour l'élection du membre titulaire :

Date du vote : 27/09/2021 - 19h10

Mode de scrutin : Secret

Votants : 96

Abstentions : 2

Voix totales : 96

Blancs : 1

Voix exprimées : 93

Non votés : 0

RANDUINEAU Michel	85 voix	Élu(e)
BOULAY Lydie	4 voix	Non élu(e)
HUGUET Patrick	3 voix	Non élu(e)
DENIAU Michel	1 voix	Non élu(e)

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit Michel Randuineau, délégué titulaire, pour représenter Territoires vendômois au sein du syndicat mixte du SCOT des Territoires du grand vendômois.

Les représentants de Territoires vendômois au sein du syndicat mixte du SCOT des Territoires du grand vendômois sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicolas HASLÉ	Reyhan DOGAN
Laurent BRILLARD	Thierry FOURMONT
Benoît GARDRAT	Arnaud TAFIET
Sophie DOUAUD	Anne-Marie BOUZOURAA
Michel METIER	Patrick HUGUET
Nicole JEANTHEAU	Jean-Claude GERBAUD
Dominique OURY	Bruno BARBIER
Maryvonne BOULAY	Thierry SIFANTUS
Michel RANDUINEAU	Annette GARNIER
Bruno DUPRÉ	Patrick RENARD
Yann TRIMARDEAU	Sébastien HUCTEAU
Thierry FLEURY	Yves CAPELLE
Dominique BEAUVALLET	Patrick BRIONNE
Magali MARTY-ROYER	Jacky FOUSSARD
Dominique DHUY	Jean-Paul CLAMENS
Régis CHEVALLIER	David CORBEAU
Serge LEPAGE	Daniel HUGER
Laurent GAUTHIER	Olivier HOVASSE
Joël PRENANT	Mikaëlle SAVATIER
Claire FOUCHER-MAUPETIT	Philippe BOUCHET
Bernard BONHOMME	David RENAULT
Thierry BOULAY	Francis HÉRAULT
Sébastien GATELLET	Anne-Marie HUBERT
Philippe MERCIER	Françoise BOYER
Christian MONTARU	Sylvie NORGUET

6. AMENAGEMENT : Petites villes de demain – Convention d’adhésion Montoire-sur-le-Loir

A l’unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention d’adhésion de la commune de Montoire-sur-le-Loir au programme Petites villes de demain ;
- autorise le président à signer ladite convention tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

7. ASSAINISSEMENT EAUX USEES : Information sur la situation de l’assainissement de Savigny-sur-Braye au regard de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)

A la majorité des votes exprimés,

Yolande MORALI votant contre,

Eric BARDET, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annette GARNIER, Jean-Claude GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD suppléé par Noëlla LEGRAND, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ, Alain SOUVRAIN, Sandrine TRICOT s’abstenant,

le conseil de communauté prend connaissance du plan d’actions soumis aux services de l’Etat et autorise le Président ou le vice-président délégué au cycle de l’eau à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

8. COMMERCE : Vente d’un local d’activité à Saint-Amand-Longpré à la SAS Boucherie Antoine HUBERT

A l’unanimité des votes exprimés, Jean-Paul TAPIA s’abstenant, le conseil de communauté :

- décide de vendre à la SAS Boucherie Antoine HUBERT, siégeant place du 11 août 1944 à Saint-Amand-Longpré (41310), ou à toute personne physique ou morale s’y substituant pour le même objet, le bien dit boucherie de Saint-Amand-Longpré, c’est-à-dire une fraction de l’ensemble immobilier sis sur partie de la parcelle cadastrée section A 565, comportant un local commercial au rez-de-chaussée de 143 m², un logement de 92 m² au 1^{er} étage, un garage de 36 m² environ et un espace extérieur de 110 m² environ affecté à la boucherie ;
- décide de vendre ce bien moyennant le prix net vendeur de 118 000 euros HT, TVA éventuellement en sus et frais d’acte en sus ;
- autorise le président ou la conseillère communautaire déléguée au maintien des commerces et services de proximité à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

9. COMMERCE : Vente d'un local d'activité à Saint-Amand-Longpré à la SARL Aux saveurs amandinoises

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de vendre à la SARL Aux saveurs amandinoises, siégeant place du 11 août 1944 à Saint-Amand-Longpré (41310), ou à toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, le bien dit boulangerie de Saint-Amand-Longpré, c'est-à-dire une fraction de l'ensemble immobilier sis sur partie de la parcelle cadastrée section A 565, comportant un local commercial au rez-de-chaussée de 117 m², un logement de 114 m² au 1^{er} étage, un garage de 36 m² environ et un espace extérieur de 220 m² environ qui est affecté à la boulangerie ;
- décide de vendre ce bien moyennant le prix net vendeur de 137 000 euros HT, TVA éventuellement en sus et frais d'acte en sus ;
- autorise le président ou la conseillère communautaire déléguée au maintien des commerces et services de proximité à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente d'un terrain à Areines à l'EURL Reneau Vincent

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de vendre à l'EURL Reneau Vincent, siégeant 16 rue de la vallée du Loir à Areines (41100), ou à toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, un terrain constitué de la parcelle cadastrée section ZA n° 181, d'une superficie totale de 2 483 m², situé dans la zone de Tournebride à Areines, en vue de permettre le développement de l'entreprise ;
- décide de vendre ce terrain moyennant le prix net vendeur de 8 euros HT/m², TVA éventuellement en sus et frais d'acte en sus ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente d'un terrain à Vendôme à la SA BEHI

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de vendre à la SA BEHI, siégeant Parc technologique du Canal, 26 bis rue Hermes, 31520 Ramonville, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, un terrain constitué de la parcelle cadastrée section CL n° 50p, d'une superficie d'environ 3 500 m², situé dans la zone d'activités du Parc technologique du bois de l'Oratoire à Vendôme, en vue de permettre le développement de l'entreprise ;
- décide de vendre ce terrain moyennant le prix net vendeur de 18 euros HT/ m², TVA éventuellement en sus et frais d'acte en sus ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente de parcelles à Savigny-sur-Braye

A l'unanimité des votes exprimés, Yves Dolbeau s'abstenant, le conseil de communauté :

- décide de vendre à la SCI de la Juvalière ayant son siège social 29 rue de Fernault à Bourges ou toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, les parcelles cadastrées G n° 1133 et G n° 639 d'une surface totale de 568 m², sur la commune de Savigny-sur-Braye pour mener à bien son projet de développement ;
- décide de vendre ce terrain moyennant le prix de 8 euros HT du m², TVA éventuellement en sus et frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente d'un local d'activité à La Ville-aux-Clercs à l'entreprise individuelle Damien Serruau

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de vendre à l'entreprise individuelle Damien Serruau, siégeant à la Flecherie, Chauvigny-du-Perche (41270), ou à toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, l'ensemble immobilier du 1034 rue des Ecoles à La Ville-aux-Clercs, sis sur partie des parcelles cadastrées section A 1034 et A 1018 pour une contenance de 9 000 m² environ, en vue de permettre le développement de l'entreprise ;
- décide de vendre ce bien occupé, moyennant le prix de 110 000 euros HT, TVA éventuellement en sus et frais d'acte en sus ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

14. ENVIRONNEMENT : ValDem – Rapport d'activités 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté prend acte du rapport d'activités 2020 du syndicat ValDem.

15. ENVIRONNEMENT : Syvalorm – Rapport d'activités 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté prend acte du rapport d'activités 2020 du syndicat Syvalorm.

16. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Convention de service unifié – Représentants au comité inter EPCI

A l'unanimité des votes exprimés, Benoît ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE s'abstenant, le conseil de communauté approuve les termes de la convention de service unifié.

Le président propose une liste de six représentants titulaires et six représentants suppléants pour siéger au comité inter-EPCI :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe MERCIER	Laurent BRILLARD
Philippe CHAMBRIER	Thierry BENOIST
Benoit ROUSSELET	Jacky FOUSSARD
Bernard BONHOMME	Loïc SAILLARD
Dominique DHUY	Jean-Luc NEXON
Arnaud TAFIET	Nicole JEANTHEAU

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit à scrutin secret les six représentants titulaires et les six représentants suppléants de la CATV pour siéger au comité inter-EPCI institué par l'article 3 de la convention de service unifié GEMAPI :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe MERCIER	Laurent BRILLARD
Philippe CHAMBRIER	Thierry BENOIST
Benoit ROUSSELET	Jacky FOUSSARD
Bernard BONHOMME	Loïc SAILLARD
Dominique DHUY	Jean-Luc NEXON
Arnaud TAFIET	Nicole JEANTHEAU

A l'unanimité des votes exprimés, Benoît ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE s'abstenant, le conseil de communauté autorise le président ou le vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

17. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Gestion des embâcles ponctuels sur le Loir et ses affluents

A l'unanimité des votes exprimés, Jean-Claude GAUTHIER s'abstenant, le conseil de communauté :

- approuve une participation financière de la CATV pour le traitement des embâcles fixée à 50 % des dépenses globales ;
- approuve les termes de la convention de gestion des embâcles ponctuels sur le Loir et ses affluents à intervenir avec les propriétaires privés ou ayants droits ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

18. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études réglementaires de la digue de Couture-sur-Loir

A l'unanimité des votes exprimés,

Maryvonne BOULAY, Patrick CALLU, Philippe CHAMBRIER, Jean-Claude GAUTHIER, Caroline LEMAÎTRE et Benoît ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE s'abstenant,

le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études réglementaires de la digue de Couture-sur-Loir ;
- autorise le lancement du marché d'études réglementaires de la digue de Couture-sur-Loir par l'Etablissement Public Loire pour le compte de la CATV ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19. INTERCOMMUNALITÉ : Intérêt communautaire de la compétence optionnelle équipements culturels d'intérêt communautaire – Modification de la liste des équipements culturels relevant de la lecture publique

A la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (53),

Caroline BESNARD, Philippe BOUCHET, Lydie BOULAY, Jean-Claude GAUTHIER, Guillaume HENRION, Alain LAJOUX suppléé par Stéphane GUERIN, Serge LEPAGE et Philippe POUDRAI votant contre,

Chantal FEDELE, Erick GOUGÉ suppléé par Philippe LEFEVRE, Mickaël HUARD, Caroline LEMAÎTRE, Gilles SOURIAU et Jean-Paul TAPIA s'abstenant,

Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Philippe COLART, Jean-Claude GERBAUD suppléé par Noëlla LEGRAND, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ et Sandrine TRICOT ne prenant pas part au vote,

le conseil de communauté :

- décide de modifier la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire relevant de la lecture publique qui devient la liste suivante :
 - la médiathèque de Vendôme ;
 - la médiathèque de Selommes ;
 - la médiathèque de Savigny-sur-Braye ;
 - la médiathèque de Montoire-sur-le-Loir.
- dit que cette modification prendra effet à compter de la date exécutoire de la délibération ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

20. MOBILITES : Convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD)

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve les termes de la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) et autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

21. POLITIQUES ENERGETIQUES : Energies Renouvelables – Etude station gaz naturel véhicule (GNV)

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention de partenariat pour l'étude d'implantation d'une station GNV sur le secteur de Vendôme avec le SIDELC ;
- accorde une subvention de 6 000 euros au SIDELC ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux politiques énergétiques à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

22. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté crée les emplois énoncés dans le tableau des emplois permanents 2021 et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

23. RESSOURCES HUMAINES : Remboursement de déplacements temporaires liés à une mission

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve la nouvelle disposition relative au remboursement de déplacements temporaires liés à une mission et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

24. RESSOURCES HUMAINES : Assurances statutaires

A l'unanimité des votants, Sylvie Bonnet ne prenant pas part au vote, le conseil de communauté :

- décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2022, au contrat groupe proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher pour la couverture des risques suivants : décès, accident de travail et maladie professionnelle imputable au service, congé de longue maladie/longue durée/et temps partiel thérapeutique ;
- autorise le président à signer le contrat d'assurance avec Groupama Paris Val de Loire et le courtier gestionnaire SIACI Saint-Honoré ;
- autorise le président à signer la convention de gestion avec le Centre de gestion du Loir-et-Cher.

25. RESSOURCES HUMAINES : Parcours emploi compétences (PEC) – Création d'un poste

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté crée un poste à 35 heures dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

26. STRATEGIE FINANCIERE : Dotation de solidarité communautaire 2021

A la majorité des votes exprimés,

Patrick BRIONNE votant contre,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Philippe COLART, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ et Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté,

- institue, pour l'exercice 2021, une dotation de solidarité communautaire visant à amortir partiellement les pertes de dotations globales de fonctionnement enregistrées par les communes membres de la CATV entre 2017 et 2021 ;
- réserve une enveloppe de 30 000 euros à répartir entre les communes de moins de 1 000 habitants et une enveloppe de 70 000 euros à répartir entre toutes les communes ;
- adopte le mode de répartition de l'enveloppe en fonction d'indices relatifs de potentiel fiscal par habitant, d'effort fiscal et de revenu par habitant ;
- retient une valeur plancher de 1 euro en-dessous de laquelle l'allocation compensatrice n'est pas versée ;
- valide la valeur des valeurs de répartition et d'adopter les valeurs individuelles des dotations aux communes telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après et qui représentent un total de 99 999 euros.

Commune	Ecart de DGF (2021-2017)	DSC première enveloppe 2021	DSC deuxième enveloppe 2021	DSC totale 2021
AMBLOY	2 125	123,07	154,07	277
AREINES	6 987	504,64	631,73	1 136
ARTINS	4 286	257,83	322,76	581
AUTHON	36 597	2 372,96	2 970,54	5 343
AZE		0,00	0,00	0
BONNEVEAU	20 075	1 042,46	1 304,98	2 347
CELLE	5 531	305,29	382,18	687
COULOMMIERS-LA-TOUR	589	37,52	46,97	84
VALLEE-DE-RONSARD	2 022	124,56	155,92	280
CRUCHERAY	11 191	580,37	726,52	1 307
DANZE	4 734	316,83	396,61	713
EPUISAY		0,00	0,00	0
ESSARTS	1 296	91,73	114,83	207
FAYE	96	6,01	7,53	14
FONTAINE-LES-COTEAUX	6 169	320,20	400,84	721
FORTAN	4 361	285,78	357,74	644
GOMBERGEAN	16 002	981,28	1 228,40	2 210
HAYES	2 956	170,25	213,13	383
HOUSSAY	6 098	366,20	458,42	825
HUISSEAU-EN-BEAUCE	12 570	816,44	1 022,04	1 838
LANCE	7 156	461,04	577,14	1 038
LAVARDIN	4 393	225,76	282,61	508
LUNAY		0,00	0,00	0
MARCILLY-EN-BEAUCE	430	31,13	38,96	70
MAZANGE	63 154	4 013,43	5 024,13	9 038
MESLAY	7 578	501,96	628,36	1 130
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	106 918	0,00	9 610,91	9 611
MONTROUVEAU	815	46,88	58,69	106
NAVEIL	90 727	0,00	7 994,68	7 995
NOURRAY	5 642	241,08	301,79	543
PERIGNY	6 431	372,76	466,63	839
PRAY	15 908	946,68	1 185,08	2 132
PRUNAY-CASSEREAU	24 854	1 581,39	1 979,63	3 561
RAHART	1 497	90,54	113,34	204
ROCE	3 999	250,96	314,15	565
ROCHES-L'EVEQUE	8 332	575,71	720,69	1 296
SAINT-AMAND-LONGPRE	71 478	0,00	6 287,83	6 288
SAINTE-ANNE	4 192	259,06	324,29	583
SAINT-ARNOULT	3 005	221,88	277,76	500
SAINT-FIRMIN-DES-PRES	5 774	404,51	506,38	911
SAINT-GOURGON	3 240	179,15	224,27	403
SAINT-JACQUES-DES-GUERETS	1 214	78,06	97,71	176
SAINT-MARTIN-DES-BOIS	15 670	895,22	1 120,66	2 016
SAINT-OUEN	42 647	0,00	3 238,75	3 239
SAINT-RIMAY	1 529	94,54	118,34	213

SASNIERES	1 407	90,59	113,40	204
SAVIGNY-SUR-BRAYE	30 757	0,00	2 576,07	2 576
SELOMMES	48 670	3 187,65	3 990,40	7 178
SOUGE	5 201	314,26	393,40	708
TERNAY	4 151	241,27	302,03	543
THORE-LA-ROCHETTE	11 341	694,19	869,01	1 563
TOURAILLES	2 318	113,12	141,60	255
TROO	5 334	342,17	428,34	771
VENDOME		0,00	0,00	0
VILLAVARD	2 140	114,84	143,76	259
VILLE-AUX-CLERCS		0,00	0,00	0
VILLECHAUVE	18 062	1 116,94	1 398,22	2 515
VILLEDIEU-LE-CHATEAU	5 923	348,04	435,69	784
VILLEMARDY	8 047	476,10	595,99	1 072
VILLEPORCHER	3 926	234,19	293,17	527
VILLERABLE	21 181	1 160,01	1 452,13	2 612
VILLEROMAIN	5 670	306,45	383,62	690
VILLETRUN	7 858	444,53	556,47	1 001
VILLIERSFAUX	9 987	640,53	801,83	1 442
VILLIERS-SUR-LOIR	40 051	0,00	2 736,85	2 737

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

27. STRATEGIE FINANCIERE : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) 2021 : répartition dérogatoire encadrée

A la majorité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI et Sandrine TRICOT votant contre,

Philippe BRAEM, Philippe COLART, Annette GARNIER, Alain LAJOUX suppléé par Stéphane GUÉRIN, Cécilia NAUCHE, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS et Alain SOUVRAIN s'abstenant,

le conseil de communauté :

- décide de répartir, pour l'année 2021, le reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) au sein de l'ensemble intercommunal en application du mécanisme dérogatoire encadré en augmentant la part revenant à l'EPCI de 30 % de sa valeur de droit commun et en répartissant le solde entre les communes en proportion de la répartition de droit commun ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce relative à cette délibération du conseil.

28. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Décision modificative n° 2-2021 et versement des participations et subventions exceptionnelles

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Philippe COLART, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie Ruelle, Marie-Christine SAUVÉ et Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 2-2021 du budget principal de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à verser des fractions de subvention d'équilibre complémentaires à la Régie du Pôle nautique, dans la limite des crédits totaux prévus au budget principal (au D67-67442) et au rythme et à hauteur des besoins de financement qui apparaîtront ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à verser des fractions de participation complémentaires au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), dans la limite des crédits totaux prévus au budget principal (au D65-657362) et au rythme et à hauteur des besoins de financement qui apparaîtront ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à verser des subventions exceptionnelles aux budgets annexes, dans la limite des crédits totaux prévus au budget principal (au D 67-67441) et au rythme et à hauteur des besoins qui apparaîtront ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

29. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Salles de spectacles – Décision modificative n° 2-2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Philippe COLART, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ et Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 2-2021 du budget annexe Salles de spectacles de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

30. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Développement économique – Décision modificative n° 2-2021

A l'unanimité des votants,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Philippe COLART, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ et Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 2-2021 du budget annexe Développement économique de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

31. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie Eau potable – Décision modificative n° 2-2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Philippe COLART, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Michel RANDUINEAU suppléé par Didier LALLIER, Benoit ROUSSELET suppléé par Sylvie RUELLE, Marie-Christine SAUVÉ et Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 2-2021 du budget Régie Eau potable de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

32. STRATEGIE FINANCIERE : Exonération de la TEOM pour l'entreprise SPL GROLHIER à Prunay-Cassereau (exercice 2022)

A l'unanimité des votants,

Alain LAJOUX suppléé par Stéphane GUÉRIN ne prenant pas part au vote,

le conseil de communauté :

- exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année d'imposition 2022, les locaux industriels et commerciaux l'entreprise SPL GROLHIER, sise à Prunay-Cassereau ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

33. TOURISME : Mise en œuvre des circuits de randonnée – Convention avec le Conseil départemental au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) Avenant n° 1

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention signée avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et autorise le président ou la vice-présidente déléguée au tourisme et à l'animation du patrimoine à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

34. VOIRIE : Règlement de voirie – Création d'une commission consultative

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté créé une commission consultative pour l'élaboration du règlement de voirie de la Communauté et autorise le président ou le conseiller communautaire délégué à la voirie d'intérêt communautaire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

POINT INFORMATION

Claire Foucher-Maupetit fait le point sur le centre de vaccination, et notamment sur la nouvelle installation au sein des locaux situés 8 rue Marc Seguin à Vendôme, à compter du 27 septembre.

▲ ▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 21 h 45.